

**PROJET DE BUDGET 2022 DE LA MUNICIPALITE DE SION**
**PROPOSITIONS D'AMENDEMENT**
**Dicastère 3 : Education & Culture**

Comptes	Numéro rubrique	Titre/sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Recevable
Fct	320.3010	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	225600	190600	-35'000	Définir la politique culturelle de la Ville est une bonne idée. Externaliser le mandat (3132) et engager du personnel supplémentaire pour une tâche relevant de la responsabilité du délégué culturel en place est dispensable. On peut ici Voir l'exemple de la politique touristique.	UDC	Cogest + CSC  Remarques de la CSC :  La CSC ne souhaite pas réduire le mandat prévu par la ville de Sion pour ce projet visant à établir une politique culturelle claire.  Vote de la CSC 1 oui 10 non	Oui
Fct	320.3010	Traitement du personnel administratif et d'exploitation	225'600	280'600	+55'000	Le service de la culture de la Ville de Sion bénéficie actuellement de 1.5 EPT. Le budget 2022 propose d'embaucher un responsable de projet en CDD de (6 mois à 60%) en soutien à la création d'une politique culturelle pour Sion. Cette proposition paraît peu ambitieuse et nous estimons que Sion devrait se donner les moyens nécessaires pour se doter d'une politique culturelle en adéquation avec sa position centrale et son rôle de capitale suisse des Alpes. Cet amendement vise donc à augmenter la dotation en personnel du service de la culture et renforcer le poste de responsable de projet.	PS	Cogest + CSC  Vote de la CSC 4 oui 7 non  Remarques de la CSC  La CSC estime que le budget de la ville est satisfaisant.	oui

Fct	320.3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	3'414'000	3'434'000	+20'000	Depuis la rentrée 2021, les écoliers séduinois ne bénéficient plus de la possibilité de participer aux cours d'arts plastiques proposés depuis 43 ans dans le cabanon en bois sous le Scex. La Municipalité a en effet mis fin au subventionnement dont bénéficiait cette activité et mis fin au contrat qui la liait aux professeurs d'arts plastiques en tant qu'employeur. A la suite de cette suppression, une pétition rassemblant une 518 signatures a été remise au bureau du Conseil général. Par cet amendement, le groupe PS souhaite permettre le retour de cette activité appréciée par près de 80 enfants chaque année en lui accordant une subvention de 20'000.-.	PS	Cogest + CSC  Vote de la CSC 10 oui 1 abstention Remarques de la CSC Pour le soutien des enfants nous estimons qu'il faut une opportunité de pratiquer les arts plastiques en dehors des heures scolaires.	oui
Fct	320.3637	Subvention aux personnes physiques	119'000	158'000	+39'000	Selon la Loi cantonale sur la promotion de la culture (RS 440.1), les communes participent volontairement à l'aide aux études artistiques. Actuellement, la commune de Sion subventionne à hauteur de 6,6%/unité de cours les élèves des écoles reconnues par le canton, soit 200 frs/élève. Ce montant pourrait aisément passer à 10%, ce qui encouragerait les études artistiques et irait dans le sens prévu par la loi cantonale. Il faudrait ainsi ajouter 30'000 frs au budget prévu. Le montant supplémentaire entrerait dans l'aide octroyée aux familles qui en font la demande.	Les Verts	Cogest + CSC  Vote de la CSC  11 oui  Remarque de la CSC  La commission soutient cet amendement afin d'atteindre la participation communale comme prévue par le canton	oui
Fct	320.3637	Subventions aux personnes physiques	166'829.50	211'829.50	+45'000.-	Aujourd'hui, la municipalité participe à hauteur de 6,6% aux coûts des unités cours pour le Conservatoire et l'EJMA alors que la nouvelle loi cantonale propose la répartition suivante : - 40% à charge du canton - 20% à charge des communes - 7% à charge de la Loterie Romande - 33% à charge des parents  Cette somme permettrait de monter à 10% la participation de la municipalité et d'alléger quelque-peu la participation parentale.	PDC	Cogest + CSC  Vote de la CSC  11 oui Remarque de la CSC  La commission soutient cet amendement afin d'atteindre la participation communale comme prévue par le canton	oui

Inv	308.5040	Terrains bâtis Centre scolaire du Sacré-Coeur	400'000	480'000	+80'000	Durant la dernière législature, il avait été question de pallier le manque d'arborisation dans la cour du Sacré-Cœur. Suite aux demandes répétées de notre groupe, nous proposons de réaménager la cour en l'adaptant aux spécificités des différents groupes d'élèves et en la « renaturant » quelque peu.	Les Verts	Cogest + CEU + CSC  Vote de la CSC 8 oui 3 non  La CSC accepte cet amendement avec le montant proposé	oui
Inv	308.5040	Terrains bâtis	8'450'000.-	8'650'000.-	+ 200'000.-	Suite à la décision du CM du 20.08.20 concernant le réaménagement des cours d'école, notre amendement propose d'aménager l'une d'entre elles (au cours d'une rénovation prévue), de l'arboriser /la végétaliser et de la renaturer. Pour y amener ombre et fraîcheur. Pour offrir des espaces créatifs et d'exploration pour filles et garçons. Pour mener des projets pédagogiques de proximité en sciences de la Nature (PER) : observation directe, biotopes divers, jardinage, Pour qu'AcclimataSion s'installe au cœur des cours d'écoles citadines et minéralisées afin de favoriser le bien-être et l'apprentissage des élèves.	PS	Cogest + CEU + CSC  Vote de la CSC  3 oui 8 non  La CSC refuse cet amendement vu le montant demandé.	oui

#### Dicastère 4 : Affaires sociales

Comptes	Numéro rubrique	Titre/sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Recevable
Fct	404.3130	Prestation de service tiers	108'700.-	93'600.-	-15'100.-	Incompatibilité avec la politique d'intégration et de naturalisation. Les projets idéologiques « Sion, Ville multiculturelle et semaine contre le racisme » ne promeuvent pas les valeurs assimilatrices et socio-culturelles de notre commune. Une réduction de 15'100.- invite à une meilleure gestion afin d'investir dans de prochains projets de culture locale symbolisant une vraie volonté d'intégration et non de communautarisme. Il s'agit d'inclure l'étranger. Le reste demeure de la sphère privée.	UDC	Cogest + CSC  Vote de la CSC 1 oui 8 non 2 abstentions  Remarques de La CSC  La commission ne désire pas réduire ce budget.	oui

## Dicastère 8 : Urbanisme & Mobilité

Comptes	Numéro rubrique	Titre/sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Recevable
Inv	856.5060	Biens mobiliers Achats d'abribus et de parcs à vélos.	200'000	300'000	+100'000	Alors que plusieurs abribus séduoïis sont équipés de bancs et d'abris en cas de mauvais temps, un certain nombre d'entre eux sont uniquement signalés par un panneau en bordure de trottoir. Ces derniers sont loin d'offrir un confort minimum aux usagers des transports publics, en particulier aux personnes âgées. Dès lors afin d'assurer un minimum de confort aux personnes qui empruntent les transports publics, il semble important de consacrer un effort financier pour la réalisation d'abribus dignes de ce nom.	Les Verts	Cogest + CEU + CSC  Vote de la Commission 2 oui 7 non 2 abstentions  Remarques de la CSC  La CSC estime que ce n'est pas une priorité actuelle vu l'état des finances.	oui

## Liste des présences - Amendements au budget 2022

### Membres permanents

06.12.21

Mirailès Christian - Président	x
Reist Martin - Vice-Président	x
Moren Jean-Philippe - Rapporteur	x
Bernhard Michaël	
Bianchi Kilian	x
Gianadda Isabelle	
Juillerat Olivier	x
Mukuna Gabriel	x
Paladini Chantal	x
Pellissier Valentin	x
Pfister-Mayoraz Brigitte	x

### Membres suppléants

Antonioli Florence	x
Duroux Christophe	x

<b>Total</b>	<b>11</b>
--------------	-----------

Document de travail à l'usage du Conseil général